

TRAVAUX QUI NE NÉCESSITENT PAS DE PERMIS OU D'AUTORISATION



MENUES RÉPARATIONS QUE NÉCESSITENT LE MAINTIEN EN BON ÉTAT DES CONSTRUCTIONS POURVU QUE LES FONDATIONS, LA STRUCTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE AINSI QUE LA SUPERFICIE DE PLANCHER DEMEURE INCHANGÉE :

RÉFECTION DE LA TOITURE (le revêtement seulement)

FOYER EXTÉRIEUR

ANTENNE

ÉQUIPEMENT PRIVÉ DE JEUX POUR ENFANTS

THERMOPOMPE

SPAS

JARDINS D'EAU

AMÉNAGEMENT PAYSAGER (sauf si vous faites des remblais/déblais ou si les travaux sont effectués près d'une rive)

MUR DE SOUTÈNEMENT (seulement s'il a moins de 1,2 m (4 pi) de hauteur)

Consultez un inspecteur pour des informations supplémentaires !

Service des permis et inspections : 418-849-7141 poste 222